



NOTE de PRESENTATION brève et synthétique du Budget primitif de la COMMUNE 2022

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Pour les collectivités territoriales :

- L'Etat augmente le concours financier aux collectivités territoriales qui passe de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023, cela garantit le maintien ou l'augmentation de cette dotation pour environ 80% des communes. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation. De même, les autres dispositifs comme la dotation de solidarité rurale (DSR), la dotation de solidarité urbaine. (DSU) et les dotations intercommunales augmentent dans les mêmes proportions.

- Un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de 2 milliards d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...). Ce fonds est l'une des illustrations des 11 milliards d'euros prévus par l'Etat pour soutenir les acteurs locaux dans des projets de transition énergétiques ou écologiques.
- Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
- Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété. Une contribution temporaire de « solidarité » de 33% applicable aux entreprises des secteurs du pétrole, du charbon, du raffinage et du gaz ayant réalisé en 2022 des profits supérieurs de 20% à leurs profits réalisés depuis 2018 est mise en place. Cette contribution devrait rapporter 200 millions d'euros.
- Enfin, il est important de souligner la revalorisation des bases locatives de la taxe foncière de 7.1% qui s'applique aux locaux d'habitation. Les locaux commerciaux ou à usage de bureaux seront revalorisés dans une fourchette de 2.5 à 4%.

L'ensemble de ces éléments doivent être pris en compte dans la préparation du budget primitif de la Collectivité. De plus, des éléments extérieurs aux choix de la collectivité en 2022 affectent encore le budget primitif (hausse du point d'indice de la fonction publique, inflation et coûts des matières premières, matériaux).

Le compte de gestion est géré par le comptable public, pour nous la trésorerie de St Céré, fonctionnaire du ministère des Finances, en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, après vérification de leur régularité formelle, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Un budget présente deux sections : celle de fonctionnement et celle d'investissement en recettes et dépenses, nous avons trois budgets : mairie, assainissement, centre des congrès.

La section de fonctionnement correspond à ce qui relève de la vie courante. Elle constitue la part la plus grande du budget. La section d'investissement concerne les achats importants et la valorisation du patrimoine. Elle incarne l'avenir.

L'investissement à long terme justifie le recours à l'emprunt, étalé dans le temps.

Un emprunt contrairement aux usages familiaux ne peut servir à rembourser une dette.

L'équilibre du budget 2023 est atteint tout en veillant à la préservation de la qualité du service public de proximité.

Ce budget représente environ plus de 40 heures de travail concentré en raison de la transmission des notifications après le 15 mars pour un budget à voter avant le 15 avril, il est facilité par une gestion rigoureuse quotidienne, une implication efficace et professionnelle des services technique et administratif, et plusieurs heures de travail pour les adjoints et la commission finances.

La vie associative en 2022 : les subventions ont été maintenues, diminuées, mais versées. Il faut rappeler qu'il doit être détenu en Mairie, et mis à disposition de chaque administré, le détail des subventions, la lettre de demande annuelle (la reconduction tacite n'existe pas), le compte-rendu de l'Assemblée Générale, le bilan financier de l'année écoulée avec le détail des sections si possible qui permettrait d'ajuster les attributions, la date de la délibération accordant cette subvention. Il s'agit d'argent public contrôlable par tous.

La Gestion de la dette :

Un atout majeur : avoir en tête la prévision de la gestion de la dette : en 2023 elle s'annonce comme ceci : capital et intérêts

2008	312 228 €
2014	184 607 €
2020	103 389 €
2021	95 237 €
2022	101 087 €
2023	109 391 €
2024	400 103 € remboursement du prêt intercalaire 300 000 € pour la construction de la nouvelle mairie
2025	61 830 €
2026	48 108 €
2029	31 867 €

Un plan de longue haleine comme vous le voyez.

Les principaux chiffres de 2022 :

Le Compte Administratif laissant apparaître pour mémoire :

✓ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté :	+ 106 953.99 €
✓ Résultat d'Investissement antérieur reporté :	- 359 032.08 €

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2022

✓ Solde d'exécution de l'exercice :	+ 886 816.01 €
✓ Solde d'exécution cumulé (soit - 359 032.08 + 886 816.01) :	+ 527 783.93 €

Restes à Réaliser au 31/12/2022

✓ Dépenses d'Investissement :	557 663.00 €
✓ Recettes d'Investissement :	303 938.00 €
✓ Solde des Restes à Réaliser :	- 253 725.00 €

Résultat de la Section d'Investissement au 31/12/2022

✓ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 527 783.93 €
✓ Rappel du solde des Restes à Réaliser :	- 253 725.00 €

Total : Excédent de financement : + 274 058.93 €

Résultat de Fonctionnement à affecter

✓ Résultat de l'exercice 2022	+ 77 312.28 €
✓ Résultat antérieur :	+ 106 953.99 €
Solde d'exécution cumulé de FONCTIONNEMENT	+ 184 266.27 €

Les principaux postes de dépenses et recettes de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-dessous :

COMPARATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS FONCTIONNEMENT

<u>DÉPENSES</u>	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011- Charges à caractère général (60-61-62-63)	223.138,95	212 455.55	233 788.84	202 589.38	189 842,77	211 067.95
012- Charge de personnel (6332-6336-64)	472.938,71	497 852.89	499 929.27	555 082.49	496 188,47	547 469.41
65- Autres Charges Gestion Courante	207.348,96	204 076.09	195 467.89	205 731.80	115 202,16	272 464.93
Charges rattachées						56.59
66- Charges Financières	16.238,69	10 335.22	8 540.42	6 728.93	7 196,86	7 365.55
67- Charges Exceptionnelles	466,00	60.00	632.80	527.84	6 541,00	3 207.20
042-Opérations d'ordre entre section (675-676-6811)	6.179,39	13 315.43	13 112.03	13 207.04	17 227,00	10 402.16
TOTAL (1)	926.310,70	938 095.18	951 471.25	933 867.48	832 198,26	1 052 033.79

RECETTES

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
70- Ventes Pts - Prestations Services	77.805,10	94 169.06	81 221.91	73 295.22	147 599,92	210 927.33
73- Impôts et Taxes	603.084,46	605 619.49	664 653.89	613 216.26	622 077,75	677 941.33
74- Dotations, Subventions Particip.	211.711,23	210 452.40	202 267.97	189 462.41	196 477,51	166 181.29
75- Autres Produits Gestion Courante	21.927,32	18 739.29	20 576.37	30 779.39	30 479,60	15 744.18
013- Atténuation de Charges (6419)	102.861,93	89 466.64	76 674.60	79 529.81	69 419,76	17 458.04
76- Produits Financiers	1,88	1.88	1.88	1.88	1,80	1.88
77- Produits Exceptionnels	7.702,27	1 167.00	5 893.34	894.51	8 275,00	16 683.00
79 – Transfert des charges (Rembt sinistre)						
042- Opérations d'ordre entre sections	58.263,70	21 044.40	28 906.32	11 727.96	23 056,06	24 409.02
TOTAL (2)	1.083.357,89	1 040 660.16	1 080 196.28	998 907.44	1 097 387,40	1 129 346.07
Excédent de Fonctionnement Annuel (Total 2 – Total 1)	157.047,19	102 564.98	128 725.03	+ 65 039.96	265 189.14	+ 77 312.28

Les impôts locaux :

Evolution des taux d'imposition

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	8.99	9.08	9.17	9.26	9.26	9.26	9.26	/////	////	9.26
Foncier bâti	24.61	24.86	24.95	25.20	25.20	25.20	25.20	25.20 cne+23.46 dép= 48.66	49.93	49.93
Foncier non bâti	144.94	146.39	147.56	149.04	149.04	149.04	149.04	149.04	152.93	152.93

En 2020 la Commune a perçu au titre des impôts locaux : **375 830 €**

En 2021 la Commune a perçu au titre des impôts locaux : **395 741 €**

En 2022 la Commune a perçu au titre des impôts locaux : **427 500 €**

Le produit attendu pour 2023 : sans modification des taux du Foncier Bâti et du Foncier non bâti est le suivant :

- Foncier Bâti : 581 685 €
- Foncier Non Bâti : 42 056
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 31 653 €
- **Total** : 655 394 € desquels il y a lieu de soustraire 198 803 € (effet du coefficient correcteur) = **456 591 €**

Reconduire les taux d'impositions en maintenant la fiscalité au même niveau pour le bâti et le non-bâti afin de ne pas faire peser les conséquences de la crise sur les administrés, est humainement nécessaire mais demande à la municipalité une restriction de ses dépenses.

Les dotations de l'Etat :

<u>Réalisé 2018</u>	<u>Réalisé 2019</u>	<u>Réalisé 2020</u>	<u>Réalisé 2021</u>	<u>Réalisé 2022</u>	<u>Prévisionnel 2023</u>
128 166,00 €	121 453,00 €	116 441,00 €	112 139,00 €	105 876.00 €	105 738 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Ces dépenses sont financées par les excédents de recettes de la section de fonctionnement, par des subventions, par le remboursement de la TVA, par la taxe d'aménagement et par l'emprunt.

Travaux en régie réalisés en 2022 par les agents de l'équipe technique :

Ils ont représenté :

Pour 2020 la somme de 10 547 €,

Pour 2021 une somme de 17 461.20€

Pour 2022 une somme de 18 814.16 € correspondant à divers chantiers tels que :

Travaux de peinture appartement de l'école, création d'étagères dans salle de classe, création d'un accès parcelle Place des Rocs, confection plaque numérotation pour l'adressage, clôture d'une parcelle Place des Rocs.

Travaux réalisés en 2022 par des entreprises :

Le montant des dépenses d'investissement s'est élevé en 2022 à : 853 856.99 € comprenant le remboursement du capital des emprunts pour 92 896.96 € et outre la réalisation des amortissements les principaux investissements ont concerné :

- Le chantier de construction de la nouvelle mairie pour 393 884.67 € auxquels se sont rajoutés 289 000 € d'avances de trésorerie versés au budget centre des congrès dans l'attente du versement des prêts contractés par ce budget annexe- A noter que ces 289 000 € ont été remboursés à la commune en fin d'année 2022 –
- L'achat d'une partie des mâts et panneaux de rue dans le cadre du dossier adressage pour une somme de 8211.53 € qui sera complétée en 2023 d'une seconde partie pour 9218 € - A noter que tous les numéros de rue ont été confectionnés par l'Equipe technique.
- L'enfouissement des lignes télécom et éclairage public à Mayrinhac le Francal pour un coût de 23 675.47 € subventionnés à hauteur de 1924.65 €
- La pose d'un coffret électrique au four de Blanat et le déplacement de la commande d'éclairage public à Blanat pour 3348.02 €
- Le castinage de la voie de Marçayou à Lafage pour 2256 €
- L'acquisition de divers matériels pour l'équipe technique pour 8338 €

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées en 2022 à : 1 740 673 € provenant essentiellement de la réalisation d'un prêt relais pour la construction de la nouvelle mairie à hauteur de 300 000 € complété d'un emprunt de 440 000 €, de la TVA perçue à hauteur de 48 895 €, de la Taxe d'aménagement 9 884 €, des amortissements, de l'affectation du résultat N-1 pour un montant de 319 193.08 € et des acomptes de subvention perçus au titre du chantier de construction de la nouvelle mairie.

La section d'investissement s'est soldée en 2022 par un excédent de 886 816.01 €

Prévisions travaux pour 2023 :

Outre le remboursement du capital des emprunts en cours : 96 458.12 € et les travaux en régie listés ci-dessous, les principaux chantiers prévus pour 2023 porteront sur :

- la poursuite du chantier de la nouvelle mairie
- L'acquisition de la maison jouxtant le chantier de la nouvelle mairie
- La convention SDAIL pour adressage –l'achat de panneaux de noms de rues -suite et fin -
- La mise aux normes électriques de divers bâtiments
- La Remise en état de poteaux incendie
- Le nettoyage de la tapisserie Jean Lurçat dans la perspective de son déplacement dans la nouvelle Mairie
- L'acquisition de panneaux de signalisation
- L'acquisition matériel équipe technique
- Acquisition chapeau solaire pour les horodateurs
- Travaux d'étanchéité à l'Eglise de Mayrinhac le Francal
- Acquisitions d'onduleurs
- Acquisition d'une cuve à gasoil
- Modification de l'éclairage public

Ces dépenses seront couvertes par des subventions notamment pour le nettoyage de la Tapisserie, par le solde de la subvention DETR pour le dossier adressage, par le montant de la TVA à percevoir sur les travaux réalisés en 2022 (Le FCVTA i est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404% des dépenses réelles d'investissement de l'année N-1), par des subventions pour les travaux sur l'église de Mayrinhac le francal, par la vente de la maison Saint Louis, par la vente d'un terrain à la zone artisanale au SYMICTOM, par la taxe d'aménagement

Prévisions travaux en régie pour 2023 (à réaliser par l'équipe tehnique):

- Cantine école toiture
- Travaux aménagement maison « selves »
- Eglise de Mayrinhac le francal
- Mur cantine école
- Toilettes stade
- Croix rue de la Mercerie
- Réfection trottoirs rue

En résumé, le budget primitif 2023 est un budget prudent en raison du contexte inflationniste important, mais, il traduit aussi la volonté politique de diminuer la dette communale. Les élus ont privilégié des investissements légers, pouvant être reporté en 2024. Ce budget poursuit néanmoins le souhait de reprendre le chemin de l'investissement (l'achat et l'aménagement de la maison jouxtant la nouvelle mairie en est un exemple), un point important a été mis sur l'entretien du bâti communal et de sanctuariser les dépenses liées au personnel communal.

Les Budgets Annexes (en ht)

Le Budget ASSAINISSEMENT :

Le budget ASSAINISSEMENT comporte toutes les dépenses d'entretien et d'investissement liées à la station d'épuration et au réseau d'assainissement collectif. La recette principale de ce budget est la redevance payée par les administrés raccordés au réseau collectif.

La Commune a signé un contrat d'affermage avec la Société VEOLIA depuis janvier 2016. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2027 sauf résiliation anticipée.

L'évolution des comptes de la section d'assainissement figure dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement				
Dépenses réalisées	66 094.29	62 725.60	77 870.02	78 508.47
Recettes réalisées	63 646.16	109 240.88	25 942.64	47 045.86
Solde de l'exercice	-2 448.13	46 515.28	-51 927.38	-31 462.61
Solde Exercice Antérieur	43 006.02	40 557.89	87 073.17	35 145.79
affectation résultat au 1068				

Solde Cumulé de Fonctionnement	40 557.89	87 073.17	35 145.79	3 683.18
Investissement				
Dépenses réalisées	126 276.00	16 205.33	16 740.99	56 940.00
Recettes réalisées	157 195.99	35 119.55	35 127.42	61 586.19
Solde de l'exercice	30 919.99	18 914.22	18 386.42	4 646.19
Solde Exercice Antérieur	26 814.67	57 734.66	76 648.88	95 035.31
Solde cumulé d'Investissement	57 734.66	76 648.88	95 035.30	99 681.50
Restes à Réaliser				
Dépenses	5 700.00	0	56 651.00	0.00
Recettes	0.00	0	25998	0
Solde des Restes à Réaliser	-5 700.00	0	-30653	0

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont concerné :

- des fournitures d'entretien du réseau,
- les honoraires versés au SYDED du Lot qui assiste la commune dans le suivi du contrat d'affermage, pour la constitution du dossier Loi sur l'Eau, et pour la constitution du dossier de création d'une zone d'infiltration destinée à pallier au problème de départ des boues dans le ruisseau Alzou.
- Les salaires du personnel et les indemnités élus reversés au budget de la commune
- Les dotations aux amortissements

Les Recettes de fonctionnement 2022 correspondent :

- Aux redevances versées par les abonnés
- A la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la dernière année
- A l'excédent de fonctionnement antérieur

A noter le déficit de fonctionnement de 2022 lié au fait que les redevances perçues ont largement baissé sur 2021 et 2022 impactant l'excédent de fonctionnement habituel. Des démarches ont été entreprises auprès de Véolia pour résoudre ce problème

Les dépenses d'investissement 2022 :

La construction de la zone d'infiltration prévue est terminée. Ce programme de travaux à hauteur de 56 651 € ht a été financé par une subvention de l'Etat – DETR 2021 – accordée pour un montant de 19 499 € (30%) et par une aide du Département d'un montant de 6 499 € (10%).

A noter que le budget Assainissement n'a plus d'emprunt en cours donc plus de capital ni d'intérêts à rembourser.

Pour le budget 2023 :

En fonctionnement : Compte tenu des difficultés il n'est pas prévu de reversement à la Commune d'une partie des indemnités Elus ni le reversement de temps travail des agents administratifs – soit globalement : - 25 000 € de dépenses

En investissement : il est prévu la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour un montant estimé de 80 000 € (étude et honoraire du Syded)

Le Budget CENTRE des CONGRES :

Ce budget a été créé en 2020.

Il concerne les dépenses et les recettes du programme de construction du centre des congrès.

Montant des travaux : 1 404 967.08 € ht (hors équipement) et honoraires 240 000.00 € ht représentant un Montant total du Projet de 1 644 968 € HT (TVA 328 994 €) 1 973 962 € TTC

Financement ACQUIS à hauteur de 1 297 643 €

En 2022 les dépenses d'investissement ont concerné le paiement des factures de travaux réalisés par les entreprises à hauteur de 999 749.31 pour un montant de recettes perçues à hauteur de 1 625 277.43 € correspondant à l'encaissement de deux prêts

contractés auprès du FONDS TOURISME OCCITANIE pour un montant de 759 000 € pour le prêt relais et 436 000 € pour le prêt d'équilibre, plus l'encaissement de subvention.

Les avances de trésorerie perçues à hauteur de 289 000 € ont été remboursées à la Commune sur l'exercice 2022.

A ce jour le chantier est arrêté dans l'attente du passage d'un géomètre spécialisé dans les volumes afin d'avoir deux entités bien distinctes : la mairie et le centre des congrès. Puis les travaux reprendront dès qu'un consensus sera trouvé pour la partie centre des congrès.

Le 13 avril 2023

Mme le MAIRE,

Dominique LENFANT